VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 94,976—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E

No 19,083—Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane

Mme Nellie C. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva, et als.

Vente en Partage

—DE LA—

SUCCESSION BURBANK.

EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et autres Dossier No 94,976, ledit jugement rendu en Cour ouverte le 19 juillet 1911, et signé en Cour ouverte le 25 juillet 1911, et affirmé par un décret de l'Honorable la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane le 2 janvier 1912 Dossier 19,083 ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, aussi en vertu d'un ordre supplémentaire de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la même cause intitulée et numérotée, lue, rendue et signée en Cour ouverte le 14 février 1912 j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, JEUDI le 28 mars 1912, la propriété foncière, décrite comme suit—

1. Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'Avenue St. Charles [autrefois rue Nayades], Joseph, Remparts [maintenant Dannell] et la rue Octavie, formant partie de l'Ilet numéro 488, laquelle dite portion de terre d'après un devis d'arpentage par Walter J. Seghers, député voyer de ville. Ledit devis daté du 23 février 1912 mesurant cent quarante pieds (140') de face à l'avenue St Charles sur une profondeur et façade de la rue Joseph de quatre cent cinquante-huit pieds deux pouces (458' 2") sur cent trente-cinq pieds (135') de largeur et faisant face à la rue Dannell autrefois Reni sur une profondeur et façade de quatre cent quatre vingt-quinze pieds trois pouces deux lignes (495' 3" 2") sur la ligne divisant ladite portion de terre de la place Dannell.

Il est ordonné adjugé et décrété,

Premièrement—Que la propriété foncière dans l'ilet borné par l'avenue St Charles, la rue Joseph, les rues Remparts et Octavie, et arpentée sous la surveillance de J. L. Onorato l'encan sur ci-dessus désigné pour en faire la vente, que sous ledit arpentage ladite propriété soit divisée aussi près que faire se peut en huit lots. Deux faisant face à l'avenue St Charles et le reste faisant face à la rue Joseph. Que les bâtisses et autres améliorations sur lesdits lots soient notées dans ledit arpentage et soient offerts en vente sous les conditions ci après démontrées.

Que ladite propriété foncière soit annoncée et offerte en vente comme suit:

(a) L'encanteur premièrement offrira toute la propriété en bloc avec la maison et autres bâtisses et améliorations. Mais il retirera cet adjudication jusqu'à ce qu'il ait offert la propriété en parcelles séparées.

(b) Il offrira la propriété en lots ou parcelles conformément à l'arpentage susdit et dans les améliorations à l'exception de la barière. Et sujet au droit de déplacer les bâtisses comme il est ci-après démontré. Retenant l'adjudication jusqu'à ce que lesdites parcelles aient été offertes.

Alors il fera comparaison entre l'enchère en bloc et l'enchère pour les parcelles et adjugera la propriété sur l'enchère ou les enchères qui réaliseraient la meilleure somme totale pour toute la propriété.

Si la comparaison a un resultat en faveur des enchérisseurs pour les parcelles ou les lots, l'encanteur vendra les bâtisses et autres améliorations excepté les barrières, pour du comptant, et à la même heure et endroit qu'il fera la vente des meubles et autres contenus desdites bâtisses. L'acquéreur sera requis de déplacer les bâtisses et améliorations dans les vingt jours qui suivront ladite adjudication.

Afin de se conformer avec l'ordre de cour la propriété ci dessus référée sera offerte en subdivision d'après le devis de Walter G. Seghers député voyer de ville, ledit devis daté du 23 février 1912 en la manière suivante

Le lot No 1 mesurant soixante dix (70) pieds de face à l'avenue St-Charles, formant le coin de la rue Joseph sur soixante sept pieds six pouces (67' 6") à travers la ligne du fond, le divisant du lot No 3 et ayant une profondeur et façade de cent vingt huit pieds deux pouces (128' 2") à la rue Joseph sur une profondeur de cent quarante six pieds huit pouces cinq lignes (146' 8" 5") sur la ligne de côté le divisant du lot No 2.

Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesure soixante-dix pieds (70') de face à l'avenue St-Charles, soixante sept pieds six pouces (67' 6") de largeur à travers la ligne du fond, le divisant du lot No 3, sur une profondeur de cent quarante six pieds huit pouces 5 lignes (146' 8" 5") sur ladite ligne le divisant du lot No 1 et d'une profondeur et façade de cent soixante-cinq pieds trois pouces deux lignes (165' 3" 2") sur la ligne de côté le divisant de la Place Dannell. Les lots 2, 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus le lot No 3 étant immédiatement dans le fond des lots 1 et 2 et les dits lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun cinquante cinq (55) de face à la rue Joseph, la même largeur à travers la ligne du fond les divisant de la place Dannell sur une profondeur de cent trente cinq pieds (135) pieds entre lignes parallèles. Le lot No 8 formant l'encognure des rues Joseph et Dannell (aut efois Remparts).

2. Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant Decatur) Nouvelle Levée (maintenant Nord Peters) Bienville et Conti, designés par les numéros 5, 6, 7, 17, 18 et 19, sur un plan par L. H. Pilie, voyer, lesquels dits lots ont les dimensions suivantes Le lot numéro cinq a vingt et un pieds un pouce et un cinquième [21' 1 1/5"] de face à la rue Nouvelle Levée sur une profondeur de cinquante cinq pieds six pouces (55' 6") sur les lignes de côté des lots Nos 4 et 20 quarante neuf pieds sept pouces [49' 7"] sur vingt pieds de largeur dans le fond; le lot numéro six a vingt et un pieds un pouce et un tiers de pouce [21' 1 1/3"] de face sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de cinquante deux pieds six pouces lignes [52' 6" 4"'] sur le côté des lots Nos 5 et 19, quarante six pieds sept pouces et quatre lignes (46' 7" 4"') sur le côté opposé et vingt pieds quatre pouces et quatre lignes [20' 4" 4"'] de largeur dans le fond. Le lot numéro sept a vingt et un pieds un pouce et un cinquième [21' 1 1/5"] de face sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de quarante neuf pieds sept pouces [49' 7"] sur la ligne de côté des lots Nos 6 et 18 quarante trois pieds huit pouces (43' 8") sur la ligne du côté opposé, et vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4"') de largeur dans le fond. Le lot No dix-sept a vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4") de face à la rue Levée sur quarante-trois pieds huit pouces [43' 8"] de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No dix huit a vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4" 4"'] de face à la rue Levée sur quarante-six pieds sept pouces quatre lignes [46' 7" 4"'] de profondeur. Le lot dix-neuf a vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4"') de face à la rue Levée sur une profondeur de quarante neuf pieds sept pouces (49' 7") entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une bâtisse en briques à trois étages connue par les Nos 322, 324, 326 et 328 rue Decatur. La vente sujette au bail à la Southern Rice Milling Co. le bail expirant le 30 septembre 1912.

3. (A) Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent vingt deux, borné par les rues State, Colisée et Perrier et la ligne supérieure de Bloomingdale, lesdits lots étant désignés par les numéros 1 et 2 sur un plan ou certificat d'arpentage fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 11 mars 1897, et annexé à un acte de vente de la Parkside Improvement Company Limited à Joseph Shutten, passé pardevant Jeff C. Wenck, notaire en cette ville, le 5 avril 1897, et d'après lequel plan ou certificat d'arpentage, lesdits lots sont contigus et mesurent, à savoir Le lot numéro un forme le coin des rues Colisée et State et mesure vingt-neuf pieds (29') de face à la rue State, la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne séparant lesdits lots du lot numéro 2 de cent quarante trois pieds huit pouces (143' 8") et une profondeur et façade sur la rue Colisée de cent quarante-quatre pieds deux pouces [144' 2"] et le lot numéro deux mesure vingt-neuf pieds [29'] de face à la rue State, la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté séparant ledit lot du lot numéro 1 de cent quarante-trois pieds huit pouces (143' 8") et une profondeur de cent quarante trois pieds deux pouces (143' 2") sur la ligne du côté opposé.

(B) Un demi lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le même District et mesurant quatorze pieds, six pouces (14' 6") de face à la rue State, la même largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne séparant ledit lot de terre du lot numéro 2 de cent quarante trois pieds deux pouces (143' 2") et sur la ligne côté opposée le séparant de l'autre moitié dudit lot de cent quarante deux pieds onze pouces [142' 11"], ledit demi lot de terre est pris du côté contigu au lot numéro 2 du lot désigné par le numéro 3 sur le plan ou certificat d'arpentage mentionné ci-dessus.

La propriété décrite sous (A) et (B) sera offerte et vendue comme une parcelle. Les améliorations consistant d'une résidence simple à deux étages connue comme No 1104 rue State. Les clefs sont au bureau de l'encanteur.

Conditions. Un tiers ou plus comptant, et la balance en un ou deux ans, et devant être représentée par des billets à ordre à recevoir, divisés de manière à correspondre avec les parts ou intérêts des parties intéressées, portant intérêt au taux de sept pour cent par an, de la date desdits billets jusqu'à parfait paiement, le paiement des dits billets devant être garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les hypothèques et clauses usuelles de sécurités y compris la clause d'abréviation qu'en cas ou ceux qui font les billets manquerait de les payer à la date de leur échéance respective, tous les billets dont le terme d'échéance n'aura pas encore été atteint deviendront dus et payables et stipulant aussi le paiement annuel et l'intérêt sur le dit billet comme ci-devant être dates et porter intérêt du jour de l'adjudication de la propriété à l'encan. Les acquéreurs devant aussi assumer et payer en plus et au-dessus de leurs enchères les frais de tous certificats nécessaires qui seront reçus partie et aura à payer les taxes de 1912. Les actes de vente de la propriété devant être passés pardevant William Mock, Raymond, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devant déposer 10 pour cent comptant comme intérêt et sans pénalité du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. Onorato.

encanteur, 910 rue Gravier.

25 fév—25—mars 3 10 17 24 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans — Division D.

No 99,061.

Succession de Mme Christine Frombehrend, Vve de Christian Ritter.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D dans l'affaire intitulée Mme Christiane Frombehrend Vve de Christian Ritter, dossier No 99,061, ledit ordre daté et signé du 14 février 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, MARDI le 19 mars 1912, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro vingt-sept maintenant [1] et No 384 borné par les rues Sud Robertson, Fer ret, Thalia et Melpomène, et est désigné comme lot No deux sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté du 23 avril 1852, et déposé en l'étude de G. Kareshide, notaire en cette ville. Ledit lot mesurant trente-et-un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Melpomène sur cent onze pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus de son enchère, toutes les taxes incluant celles de 1912 et tous certificats, etc. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. M. Quintero, notaire. 10 0/0 ne portant pas d'intérêt et de pénalité du prix d'achat devant être déposés au moment de l'adjudication chez

J. L. Onorato.

910 rue Gravier.

Caffery, Quintero, Gidlère et Brumby, avocats

18 fév—18—25—mars 5 10 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 98,577—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E.

Succession de Robert Dorsey, Sr.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire de la succession de Robert Dorsey, Sr. Dossier No 98,577, ledit ordre daté et signé le 1er février 1912, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, le MARDI 19 mars, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Toute certaine portion de terre située dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 285 borné par les rues Burdette, Panola (autrefois Cypress) Sycamore, (autrefois Neuvième) et Fern (autrefois Washington), ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent consistant d'une cabane ou hutte, près de l'encognure des rues Burdette et Panola, composé des lots un, deux, trois, quatre et cinq, inclusivement chacun desdits lots mesurant trente (30) pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles. Le lot un formant le coin des rues Burdette et Panola.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option des acquéreurs, la portion du crédit devant être démontrée par les billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendu et toutes les clauses usuelles de sécurité et 10 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, et les acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de leur enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912, les acquéreurs devant payer pour les actes de ventes, incluant certificats requis pardevant Wm F. Brewer, notaire, et au moment de l'adjudication déposer 15 pour cent sans intérêt et sans pénalité du prix d'achat

J. L. Onorato.

Encanteur, 910 rue Gravier.

German American Savings Bank and Trust Company, administratrice.

Ivy G. Kittredge, avocat pour l'administratrice.

15 fév—15 18 25—mars 3 10 17 19

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway New York

ANNONCES JUDICIAIRES

Dans l'affaire du Receveur de la Love & Charity Ben. So. No 1 de Carrollton 7me District de la Nouvelle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION E—No 99,562.

Avis est ici ordonné que le Receveur en cette affaire a reçu une offre de la nouvelle Love and Charity Benevolent Society No 1 de Carrollton Septième District de la Nouvelle-Orléans pour l'achat de toutes les propriétés foncières et améliorations que possédait la susdite corporation, suivant une pétition inscrite sur le Livre d'Ordre du Receveur en cette affaire, et toutes personnes intéressées sont notifiées qu'à moins qu'il en soit fait objection dans les dix jours qui suivent la première publication, le Receveur demandera à la Cour l'autorité d'accepter ladite offre et conclure ladite vente.

DANIEL J. DEVLIN.
Receveur.

James J. McLoughlin, avocat pour le receveur. 12mars—12 16 21

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division C No 98,795.

Succession de Henry L. Nick.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C dans l'affaire de succession de Henry L. Nick, dossier No 98795, ledit ordre daté et signé le 1er mars 1912, et adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, le JEUDI 4 avril 1912, les propriétés foncières suivantes

1. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans l'ilet borné par les rues Bienville, Chartres, Conti et Vieille Levée actuellement Decatur, dans le Deuxième District de cette ville et mesurant soixante-trois pieds quatre pouces (63' 4") de face à la rue Bienville, borné sur le côté inférieur par la propriété appartenant autrefois à Jean Grisee, sur lequel côté il y a une profondeur de cent dix-neuf pieds cinq pouces [119' 5"], sur le côté supérieur par la propriété appartenant maintenant ou anciennement à François Gardère sur une profondeur de soixante pieds (60') de la avec une largeur augmentée de neuf pieds onze pouces (9' 11") plus ou moins, une profondeur plus éloignée de soixante pieds trois pouces (60' 3") par la ligne de limite de la propriété appartenant autrefois à J. an Gleises et Thomas Banks, et borné en arrière par la propriété autrefois appartenant à Mercier Père sur laquelle ligne il mesure soixante-dix pieds trois pouces (70' 3") le tout plus ou moins mesure française d'après plan dudit Ilet établi par Terrasse, voyer de ville, et annexé à un acte pardevant Carlile Pollock, notaire, du 24 mars 1818.

2. Un certain lot ou portion de terre ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 136 borné par les rues Laurel, Jonquille (autrefois Jersey), Belle Castle et Dufossat, et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Laurel sur cent dix pieds (110') de profondeur entre lignes parallèles, étant composé de tout le lot 14 et moitié du lot 13.

3. Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Madisonville, paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, chacun desdits lots mesurant soixante pieds (60') de face à la rue Troisième sur vingt pieds (20') de profondeur, et une largeur ou face de cent vingt pieds (120') sur la rue Ste Anne, toutes mesures françaises, comme désignés sur un plan de ladite ville comme lots 2 3 et 4 dans l'ilet No 7, lequel est borné par les rues Troisième, Quatrième et Ste Anne.

4. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et bâtisses, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Bordeaux, Constance et Livoisin, formant le coin des rues Magasin et Bordeaux et désigné par la lettre A sur un devis ou plan dressé par John F. Braun, voyer le 6 avril 1886 et annexé à un acte de vente par lequel John F. Alfred a acheté ledit lot de la Factors and Traders Insurance Co. pardevant George C. Preot, notaire en cette ville lequel dit lot mesurant cinquante (50) pieds de face à la rue Magasine sur une profondeur et façade à la rue Bordeaux de cent vingt quatre pieds (124) entre lignes égales et parallèles, d'après ledit acte d'achat, daté du 28 avril 1886. Les améliorations consistant d'un cottage simple confortable portant le numéro municipal 402 rue Magasine.

Conditions—Pour la propriété foncière de la Nouvelle-Orléans, une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ledit intérêt étant payable annuellement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non affrando," et toutes les autres clauses de sécurité, et cinq pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et les polices d'assurance devant être transférées au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriétés dues et exigibles en l'année 1912, ensemble avec tous les frais des transferts et certificats hypothécaires, et certificats de la Cour des Etats Unis, ensemble avec les frais de l'acte de vente, pardevant Louis R. Alba, notaire, et l'enregistrement. L'acquéreur devant déposer chez l'encanteur au moment de l'achat et adjudication dix pour cent du prix d'achat ne devant pas porter d'intérêt et sans pénalité. Pour la propriété foncière de la paroisse de St Tammany, comptant, l'acquéreur devant payer toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1912, et de payer pour tous certificats nécessaires, pour les frais du passage de l'acte de vente pardevant Louis R. Alba, notaire, et l'enregistrement, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat ne portant pas d'intérêt et de pénalité chez

J. L. Onorato.

Encanteur, 910 rue Gravier.

Lyle Saxon, avocat pour l'exécutrice.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E—No 97,826.

Succession de Joseph Donaldson, Sr.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 97,826, dans l'affaire intitulée Succession de Joseph Donaldson, Sr, ledit ordre daté et signé le 27 février 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière décrite comme suit

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros 1000 et 1002 rue Joséphine et 2111 et 2115 rue Constance, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Camp, Jackson et Chestnut, à une distance de soixante-dix neuf pieds onze pouces et deux lignes (79' 11" 2") à partir de l'encognure des rues Camp et Philip et mesurant soixante dix neuf pieds onze pouces et deux lignes (79' 11" 2") à la rue Philip sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et six lignes (159' 10" 6") de profondeur entre lignes parallèles, laquelle dite portion de terre comprend la moitié la plus près de la rue du Camp du lot originairement numéroté deux et douze de l'ilet vingt neuf du Faubourg Lafayette et est désigné par la lettre D sur un certificat ou devis d'arpentage dressé par J. A. D'Hemécourt, voyer, en date du premier septembre 1879 et ici annexé pour référence. Les améliorations consistent en un cottage simple élevé comme 1217 rue Philip.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit d'un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acheteur à son propre ordre et endossé par lui, et portant sept pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au moment du paiement, et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, les clauses usuelles de sécurité, ensemble avec cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être au moment de l'adjudication transférée au porteur des billets à ordre. L'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles sur ladite propriété. Les frais de tous certificats et les dépenses de l'acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire. L'acquéreur aura à déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, lequel dépôt ne porter à aucun d'intérêt ni sujet à aucune pénalité, avec

J. L. Onorato.

Encanteur, 910 rue Gravier.

L. R. Hoover avocat pour l'administration.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et als — No 94,976 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. No 19,083—Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane

Vente en partage des biens-fonds Burbank.

En vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, dans l'affaire intitulée Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et als, dossier No 94,976, ledit jugement rendu en Cour ouverte le 19 juillet 1911 et signé en Cour ouverte le 25 juillet 1911, et affirmé par décret de l'Honorable Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane du 2 janvier 1912 dossier 19,083 ledit ordre adressé à J. L. Onorato encanteur aussi conformément à un ordre supplémentaire de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans la même affaire, lu, rendu et signé en Cour ouverte le 14 février 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique, sur les lieux, — avenue St Charles, coin de la rue Joseph, à 11 h. A. M., le VENDREDI 29 mars 1912.

Le contenu de la résidence Burbank consistant en meubles de maison et de bureau et effets et quelques bijoux.

Aussi, à la même heure et endroit, toutes les bâtisses et améliorations (les palissades exceptées) sur la propriété, le tout suivant inventaire enregistré.

Conditions—Pour les meubles et autres effets mobiliers, comptant sur les lieux.

Conditions—Pour les bâtisses et améliorations comptant sur les lieux, l'acquéreur devant enlever lesdits articles dans les vingt jours après l'adjudication suivant les ordres de la Cour.

J. L. Onorato

En auteur, 910 Gravier.

10 mar—10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.—No 99,505.

In re Liquidation

DE LA

Ruskin Press.

Vente en Bloc Comme Affaire en Cours.

En vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 99,505, dans la réliquidation Ruskin Press, ledit ordre daté et signé le 29 février 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, aussi conformément à un ordre supplémentaire de la même Honorable Cour, daté et signé le 4 mars 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à 11 heures a. m., le LUNDI, 18 mars, au No 537 rue Bienville et 320 rue Chartres.

Toute la propriété et effets de la Ruskin Press, incluant le bail de la Ruskin Press, expirant le 30 septembre 1913 (les comptes ouverts exceptés) toute de laquelle dite propriété et effets sont plus particulièrement décrits dans l'inventaire prise pardevant Scott E. Beer Notaire, le 17 février 1912 enregistré dans ces procédures le 29 février 1912. Conditions—Comptant.

J. L. Onorato REAL ESTATE

Encanteur, 910 rue Gravier.

Edward M. Robbert, liquidateur.

Beauregard & Wright, avocats pour le liquidateur.

5 mars—5 10 17 18

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Cottage Simple, 816 avenue Washington, entre les rues Laurel et Annonciation.

William L. McDuff versus Mlle Emma L. McDuff.

No 2,173—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

JEUDI, 4 AVRIL 1912

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté du 1er mars 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 816, avenue Washington, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Laurel, Annonciat ou et Sixième, désigné comme lot 4 sur un plan par E. Pilié, voyer, daté du 9 janvier 1911, ledit lot mesurant 30 pieds 5 pouces 5 lignes de face à l'avenue Washington sur 130 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant assumer en outre de son enchère le paiement des taxes d'Etat et de Ville pour les années 1911 et 1912; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant M. J. B. Rosser, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mars—3 10 17 24 31 avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Les Cottages Doubles et Simples 1000 et 1002 rue Joséphine et 2111 et 2115 rue Constance, ilet ave Jackson et rue Magazine.

Mme Vve William Wiesh et als vs John Coyle et al.

No 99,704—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet— MARDI, le 2 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu et signé le 26 février 1912, par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros 1000 et 1002 rue Joséphine et 2111 et 2115 rue Constance, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson Constance et Magasins désigné par le No 13 formant le coin des rues Joséphine et Constance et mesurant 31 pieds 7 pouces, 8 7/10 lignes de face à la rue Joséphine par 127 pieds 10 pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles et façade rue Constance. Mesure anglaise.

Conditions—Un tiers ou plus au comptant, la balance en un crédit de 1 et 2 ans, portant 8 0/0 d'intérêt par an depuis la date de la vente, les intérêts devant être payés annuellement. Les taxes de 1912 devant être assumées par l'acquéreur, qui devra payer 10 0/0 d'honoraires d'avocat sur la portion de crédit dans le cas où la liquidation serait placée pour collection entre les mains d'un avocat. L'acquéreur devra en plus payer le coût de tous certificats nécessaires pour l'acte de vente. 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Arthur Landry, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 mars—2 3 10 17 24 31—avril 2

INSURANCE.

The annual statement of the Continental Fire Insurance Company of New York, N. Y., for the year ending December 31, 1911, published in conformity with Act 341 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved March 15, 1855:

Capital paid up	$ 2,000,000.00
Assets	25,576,579.13
Liabilities, less capital and surplus	9,576,747.00
Surplus	13,999,832 13
Premiums received in Louisiana, 1911—	
Fire $867,393 27	
Total	867,393.27
Loss paid in Louisiana, 1911	
Fire $27,783.12	
Total	27,783.12

JAS. PREVOST,
207 Wells Fargo Bldg.

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Baccich & de Montluzin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme LOUIS DIELENSCHNEIDER.

No 99,315—Cour Civile de District, Division A.

SANS LIMITE OU RESERVE.

PROPRIÉTÉ DE VALEUR AMELIORÉE 1811 RUE ST-PIERRE

A l'Encan, le JEUDI, 21 Mars 1912, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

PAR BACCICH & DE MONTLUZIN—M. A. Baccich Encanteur—Conformément à un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District rendu par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de Division A, dans la succession de Mme Louis Dielenschneider, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI 21 mars 1912 à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, s'étendant et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Orléans, Roman et Derbigny et mesurant vingt-sept pieds (27') de face à la rue St Pierre sur cinquante-neuf pieds (57') deux pouces (2") en sept lignes (7") de profondeur entre lignes parallèles.

Acquis par Mme Marie de S. Dielenschneider par achat de M. Adrien Peres par acte de vente passé pardevant George W. Deering Jr notaire le 12me jour de juillet 1893. Enregistré dans le livre No 147, folio No 533.

Les améliorations consistent en un petit cottage simple contenant environ cinq chambres, couvert en ardoises et loué $11.00 par mois.

Conditions—Comptant. Taxes dues et exigibles en 1912 seront payées par le vendeur. Les actes de vente et ordonnance devront être payés par l'acquéreur et ne sont passés pardevant Charles I. Denechaud notaire. Dix pour cent du montant de la vente devront être déposés au moment de l'adjudication chez

M. A. BACCICH, Encanteur.

William V. Sommerville, avocat.

18 fév—18 25—mars 3 10 17 21

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois Terrains de Choix pour Bâtir,

Rue Belfast, entre les rues Eagle et Général Ogden.

Joli Cottage Simple, 1944 rue Clouet.

SUCCESSION DE THEODORE ARNEMANN.

No 99,971—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division —

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne — (Premier étage), il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 14 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, daté du 22 janvier 1912, dans l'affaire de la succession de Théodore Arnemann, la propriété suivante, à savoir—

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 373, borné par les rues Eagle (autrefois Marys), Gen Ogden (autrefois Jackson), Belfast et Appe (autrefois Orzième), lesquels dits lots sont désignés par les numéros 12, 13 et 20 et sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Belfast sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les lots ci-dessus sont splendidement situés et dans une section qui s'améliore rapidement et seront vendus séparément.

2° Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 928 borné par les rues Clouet, Filicitas, Johnson et Prieur. Ledit lot étant désigné par le No 11 sur un plan dressé par C. Uncas Lewis, député-voyer, le 27